

## Habilitation électrique BE MANŒUVRE (Recyclage)



### DUREE DE LA FORMATION

7 heures

Recyclage : 7 heures tous les 3 ans

### NOMBRE DE STAGIAIRES

4 à 12 candidats

### PRE REQUIS ET CONDITIONS D'ACCES

- Savoir lire, écrire et comprendre le Français
- Avoir effectué la formation initiale Be Manoeuvre

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Exécuter en sécurité des interventions
- Réarmements et raccordements simples
- Évoluer dans un milieu électrique
- Respecter les textes réglementaires
- Connaître les risques d'accidents
- Adopter une conduite pertinente en cas d'accident

### CONTENU DE LA FORMATION

#### Module Tronc commun N°1

Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).

Les différents domaines de tensions.

Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.

Identifier les limites et les zones d'environnement.

Le principe d'une habilitation.

Définition des symboles d'habilitations.

Les prescriptions associées aux zones de travail.

Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).

La zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.

Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

La conduite à tenir en cas d'accident corporel (Article 13).

La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13.

Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

### Module Manœuvres en basse tension (BE Manœuvre)

Les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.

Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Les limites de l'habilitation BE Manœuvre (Autorisations et interdictions).

Les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation.

Les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.

Applications et mises en situation.

### REGLEMENTATION

**L'article R4544-10 du Code du Travail**, « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.

**L'article 6 du décret 82-167 du 16 février 1982**,

« L'employeur doit remettre à chaque travailleur chargé de travaux sur les installations électriques un titre d'habilitation spécifiant les limites des attributions qui peuvent lui être confiées et la nature des opérations qu'il peut être autorisé à effectuer. »

### VALIDATION

Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation et contrôle des connaissances (note minimale 12/20), permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.

### QUALIFICATIONS DES INTERVENANTS

Formateur senior certifié habilitations électriques.

Moniteur de secourisme

Expert en sûreté- sécurité.

### TARIF

Nous consulter